

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **FAG 013-2863/17/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de "Réalisation et restauration des restanques en pierres sèches sur le domaine de la Font de Mai"**

#### **MET 17/5474/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Parmi ces réalisations, la Métropole envisage de réaliser et de restaurer des restanques sur le domaine de la Font de Mai, patrimoine âgé de trois siècles, situé sur un espace de 100 hectares au pied du Massif du Garlaban, où est construit une bâtisse positionnée au départ des sentiers de randonnées et notamment le sentier Pagnol qui abrite un « écomusée » consacré à l'environnement, la géologie, la faune, la flore et l'agriculture traditionnelle.

L'objectif actuel est d'avoir une reprise en trois phases d'une partie des restanques sur 6 hectares autour de la bâtisse et sur les 100 hectares que compte le domaine. Ces trois phases s'étaleront sur 3 ans.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME,

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 500 000 € HT sur 3 ans.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
Conseil Départemental 13 « Aide du département à la conservation et à la restauration du patrimoine »	50 %	250 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	250 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-04/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG052-1332/13/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 créant l'Autorisation de Programme n° 2017403700 relative à l'opération réhabilitation de la Font de Mai ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole au Conseil de Territoire.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : réalisation et restauration des restanques en pierres sèches sur le domaine de la Font de Mai.

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Signé le 14 Décembre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement en dépense sur l'état spécial sur le Budget primitif 2017 et suivants de la Métropole Aix Marseille Opération : Projet Font de mai - Nature : 4581174037 - Fonction : 633

La recette correspondante est constatée en section d'investissement au budget primitif 2018 suivant de la Métropole Aix Marseille Provence au chapitre 13, nature 1313

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Finances

Roland BLUM